

Le Président

## **COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 8 JANVIER 2014**

Lors de sa réunion du 8 janvier 2014, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

### **I – Nouvelles saisines**

#### **1 - Projet Port Seine Métropole – Secteur Ouest**

Par lettre en date du 23 décembre 2013, le Directeur général de Ports de Paris a saisi la Commission nationale du débat public du projet Port Seine-Métropole – secteur Ouest, à Achères (Yvelines).

Ce projet de plate-forme multimodale (voie d'eau, fer, route) d'une surface de 100 ha est destiné à accueillir les flux logistiques de granulats et matériaux de construction, ainsi que des déblais de chantier. L'ensemble de ces flux est fortement lié à la réalisation du programme de travaux du Grand Paris.

Un autre projet, à l'Est, d'une superficie d'environ 300 ha, serait ultérieurement dédiée à la logistique conteneurs.

Le projet Port Seine Métropole – secteur Ouest, pour un coût estimé à 110 M€, se situe en deça des seuils de saisine obligatoire de la CNDP. Pour autant, le maître d'ouvrage a fait le choix d'une saisine volontaire compte-tenu des enjeux et du contexte du projet.

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus général de développement de la Seine aval, secteur identifié comme stratégique et faisant l'objet d'une opération d'intérêt national (OIN).

Il présente également de forts enjeux socio-économiques pour le développement de l'Île-de-France et des régions voisines.

Il présente enfin des enjeux hydrauliques et environnementaux notamment en phase travaux.

Au vu de ces éléments, la Commission nationale a décidé d'organiser un débat public dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

#### **2 - Projet ferroviaire : liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire**

Par lettre en date du 13 décembre 2013, reçue le 16 décembre 2013, le Président de Réseau Ferré de France (RFF) a saisi la Commission nationale d'un projet ferroviaire : liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire.

Ce projet, qui est né de la fusion des projets Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Nantes-Rennes vise à améliorer les relations sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3H00 de Paris.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes, en cours de construction.

Quatre scénarios très différenciés sont présentés, dont les coûts s'échelonnent entre 3 et 6 milliards d'euros, l'un d'entre eux privilégiant l'amélioration des lignes existantes.

A la suite du rapport de la Commission Mobilité 21, ce projet a été retenu en 2<sup>ème</sup> priorité par le Premier ministre dans le plan Investir pour la France présenté le 9 juillet 2013.

Ce projet s'inscrit également dans la politique récemment mise en place par le Gouvernement, au travers du pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 pour améliorer l'accessibilité des territoires bretons.

La Commission nationale a considéré que ce projet, par son ampleur, revêt clairement un intérêt national, qu'il présente des enjeux socio-économiques très importants pour ces deux régions, et des incidences environnementales significatives.

Elle a également considéré la nécessité pour les pouvoirs publics d'arrêter dans les meilleurs délais un scénario afin de poursuivre les études et de préserver les emprises foncières (notamment dans les zones périurbaines des grandes agglomérations) en les inscrivant dans les documents de planification en vue de permettre la réalisation dans une enveloppe financière maîtrisée.

Compte-tenu de ces éléments, la Commission nationale a décidé d'organiser elle-même un débat public dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Elle a exprimé le souhait que ce débat s'intéresse à l'ensemble de la desserte ferroviaire du Grand Ouest et comporte un volet relatif au fret.

## **II – Débats décidés**

### **1 - Projet CIGEO – Centre industriel de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne**

Le débat public s'est achevé le 15 décembre dernier.

Le premier bilan chiffré est le suivant : 76395 connexions sur le site Internet du débat, 1465 questions (dont 340 identiques), 510 avis, 151 cahiers d'acteurs, 13 contributions et 5 délibérations. Concernant les 9 débats contradictoires sur Internet, il y a eu 9099 connexions directes ou en différé.

Par ailleurs, une conférence de citoyens a été organisée et se déroule actuellement. Ses conclusions seront rendues publiques au début février 2014.

Le compte-rendu du débat établi par la commission particulière, ainsi que le bilan dressé par le président de la Commission nationale du débat public seront rendus publics le 15 février 2014.

## **2 - Projet EuropaCity**

Le 4 décembre 2013, la Commission nationale a nommé quatre membres de la commission particulière.

Sur proposition de sa Présidente, Mme Claude BREVAN, elle a nommé ce jour un nouveau membre : Monsieur Wahel EL SAYED, étudiant de 23 ans.

### **III – Concertation recommandée**

#### **Projet de ligne orange du Grand Paris Express**

La Commission nationale a donné acte au Syndicat des transports d’Ile-de-France du bilan de la concertation recommandée et du rapport du garant, tous les deux de grande qualité. Ces documents seront joints au dossier d’enquête publique.

### **IV - Concertation post-débat public**

#### **1 - Projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine**

A la suite de la démission de M. Paul CARRIOT, en date du 8 novembre 2013, la Commission nationale a désigné Mme Isabelle JARRY en qualité de garante de la concertation et de l’information du public jusqu’à l’enquête publique.

#### **2 – Projet d’aménagement de la Bassée**

A la suite de la démission de M. Paul CARRIOT, la Commission nationale a désigné Mme Isabelle JARRY en qualité de garante de la concertation et de l’information du public jusqu’à l’enquête publique.

### **V - Projet de colloque de la CNDP les 16 et 17 juin 2014 à la Cité des Sciences et de l’Industrie de Paris**

La Commission nationale a entériné le programme du colloque intitulé :

#### **LE CITOYEN ET LA DECISION PUBLIQUE Enjeux de légitimité et d’efficacité**

Ce colloque comportera notamment 6 ateliers et 4 tables rondes plénières :

- la démocratie participative au service de la confiance et de l’initiative
- 12 ans de débats publics en France
- Les pratiques de participation du public à l’étranger
- Quelles évolutions, quelle réformes pour le débat public en France ?



Christian LEYRIT